

# Description de l'offre :

## Chargé de cours – Formation de base du cadre moyen

---

### Description de la fonction

Charge de cours, à titre accessoire, dans la thématique relative à « la direction d'une enquête judiciaire et la descente sur les lieux d'un crime en veillant à la préservation de traces et indices»

**Grade minimum requis pour la fonction :** INPP Pol Loc (SER) – Pol Fed (PJF)

### Compétences transversales

**Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation** des supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

**Maintenir à jour ses connaissances** dans le domaine policier et plus particulièrement en matière d'évolution du paysage policier et de ses partenaires internes et externes

### Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Etre conscient de sa fonction d'exemple

### Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

### Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

### Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :  
juliane.flamecourt @hainaut.be

- être capable de travailler en équipe – en binôme

## Compétences techniques

### Avoir une maîtrise théorique sur :

- Loi du 7 novembre 2011 modifiant le Code d'instruction criminelle et la loi du 22 mars 1999 relative à la procédure d'identification par analyse ADN en matière pénale (M.B. du 30 novembre 2011)
- Arrêté royal du 17 juillet 2013 portant exécution de la loi du 22 mars 1999 relative à la procédure d'identification par analyse ADN en matière pénale et fixant la date d'entrée en vigueur de la loi du 7 novembre 2011 modifiant le Code d'instruction criminelle et la loi du 22 mars 1999 relative à la procédure d'identification par analyse ADN en matière pénale (M.B. du 12 août 2013)
- Loi du 30 novembre 2011 modifiant la législation en ce qui concerne l'amélioration de l'approche des abus sexuels et des faits de pédophilie dans une relation d'autorité (M.B.. 20janvier 2012, err. M.B. 2 février 2012)
- A.R. ADN 2013 : les articles 24 à 28 inclus (agrément de laboratoires d'analyse ADN) et l'article 35 (marché public – laboratoires ADN) sont entrés en vigueur le 12 août 2013, jour de la publication au Moniteur belge.
- Loi du 21 décembre 2013 modifiant le Code d'instruction criminelle et la loi du 22 mars 1999 relative à la procédure d'identification par analyse ADN en matière pénale, en vue de créer une banque de données ADN « Personnes disparues » (M.B. du 30 janvier 2014)
- Arrêté royal du 3 juillet 2014 fixant la date d'entrée en vigueur de la loi du 7 novembre 2011 modifiant le Code d'instruction criminelle et la loi du 22 mars 1999 relative à la procédure d'identification par analyse ADN en matière pénale (M.B. du 29 juillet 2014)
- Arrêté royal du 27 novembre 2015 portant exécution de l'article 6 de la loi-programme du 27 décembre 2006 fixant les tarifs pour les expertises en matière pénale pour l'analyse génétique requises par une autorité judiciaire (M.B. du 30 novembre 2015)
- Loi du 9 avril 2017 modifiant le Code d'instruction criminelle et la loi du 22 mars 1999 relative à la procédure d'identification par analyse ADN en matière pénale. (M.B. du 4 mai 2017 – erratum M.B. du 10 mai 2017)
- Loi du 17 mai 2017 modifiant le Code d'instruction criminelle et la loi du 22 mars 1999 relative à la procédure d'identification par analyse ADN en matière pénale, en vue de créer une banque de données ADN « Intervenants », (M.B. du 31 mai 2017)
- COL 17/2012
- Avoir des notions en médecine légale et en balistique
- Disposer d'une connaissance spécifique en matière de l'administration des preuves
- Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
- Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
- Avoir une communication claire et précise
- Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation
- Transmettre des consignes simples et complexes

### Avoir une maîtrise pratique sur :

- La matière relative à la descente sur les lieux de faits qualifiés crimes.
- La coordination et le management des équipes sur des « scènes de crimes »
- Les principes de préservation de traces et indices et l'application de la législation ADN
- La collaboration entre les équipes de première ligne et labo PTS

### **Prérequis :**

Avoir une expérience de chef de descente d'au moins 5 ans dans un service d'enquête et recherche ou à la police judiciaire fédérale.

**(Pré)Sélection :** La (pré)sélection du/des chargés de cours (en fonction de nos besoins) se fera sur base d'une analyse du dossier de candidature et sur base de critères tels que

- La disponibilité et l'existence d'une charge de cours (APPH ou autre)
- L'expertise (à travers un diplôme requis ou une expertise reconnue)
- L'expérience (fonction spécifique)
- La complétude du dossier

**Lieu de travail :** Jurbise (déplacements possibles)

**Régime de travail :** fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation

### **Dépôt des candidatures**

**Mode :** uniquement via le lien suivant <http://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

**Ouverture de l'offre : 19.08.2019**

**Date limite : 19.09.2019**